



LA LOI FATCA

FOREIGN ACCOUNT TAX COMPLIANCE ACT



Le Congrès américain a décidé de lutter activement contre les dispositifs d'évasion fiscale mis en place par des contribuables américains à l'étranger en utilisant des établissements financiers internationaux.

La loi sur les mesures incitatives visant à restaurer l'emploi (« Hiring Incentive to Restore Employment Act »), ratifiée le 18 mars 2010 par le Président des États-Unis, comprend les dispositions dites « **FATCA** » (**Foreign Account Tax Compliance Act** - loi sur la conformité fiscale des comptes gérés à l'étranger).

Ce dispositif, qui vise à lutter contre les montages d'évasion fiscale impliquant des comptes ou entités étrangères détenus par des contribuables américains, est entré en vigueur au **1^{er} juillet 2014**.

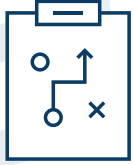
Il impose aux intermédiaires financiers non-américains la responsabilité d'identifier les contribuables américains (« **Specified US persons** »), dans leurs bases clients.

Cette identification permettra d'établir des déclarations à l'administration fiscale américaine (**Internal Revenue Service** ou « **IRS** ») sur les revenus bénéficiant directement ou indirectement à ces derniers, permettant ainsi le recoupement automatisé avec leurs déclarations individuelles auprès de l'**IRS**.

Le refus (par les intermédiaires financiers non-américains dits « **FFI** » ou les clients) de respecter ces obligations sera sanctionné par l'application à leur encontre d'une retenue à la source punitive de 30 % sur certains paiements.



COMMENT FONCTIONNE LA LOI ?



Positionnement du Groupe : être conforme à FATCA

Les établissements financiers du Groupe Crédit du Nord sont enregistrés en France, un des pays dits « Partenaires » engagés dans une approche intergouvernementale avec les autorités américaines qui applique la loi FATCA. Les objectifs de transparence fiscale sont atteints grâce à la production d'une déclaration au niveau national et à l'échange d'informations fiscales par les pays partenaires sur la base de conventions fiscales bilatérales existantes et d'accords intergouvernementaux. Dans tous les pays Partenaires signataires de ces accords dits **IGA**, les autorités ont transposé les exigences de FATCA en loi locale pour ainsi l'appliquer à toute institution financière établie localement, y compris les succursales d'entreprises étrangères.

Les établissements financiers concernés sont enregistrés auprès des autorités américaines qui leur attribuent un numéro d'identification FATCA (**Global Intermediary Identification Number ou GIIN**) permettant d'attester de leur conformité vis-à-vis des tiers. Certains autres établissements financiers du Groupe Crédit du Nord bénéficient d'un statut réputé conforme ou hors champ d'application de la loi FATCA (non soumis à enregistrement) qui les dispense de produire ce GIIN.

La liste des établissements financiers du Groupe Crédit du Nord enregistrés auprès des autorités américaines pour FATCA et leurs numéros d'identification est disponible sur notre site internet.



L'enjeu de la conformité à FATCA est clé pour le Crédit du Nord

L'évolution de l'environnement réglementaire mondial est clairement dans le sens d'une transparence accrue des transactions financières et d'une plus grande justice fiscale entre contribuables.

Dans ce contexte, le choix de la conformité à FATCA début 2011 a bien été une décision stratégique du Groupe Société Générale auquel appartient le Groupe Crédit du Nord, dictée non seulement par les enjeux d'image pour des banques appartenant à un Groupe bancaire international, mais aussi par des enjeux commerciaux et de relations avec certains clients, contreparties, prestataires ou relations de place.

La conformité en général contribue à construire dans le long terme l'image de notre entreprise comme un acteur reconnu pour sa transparence par ses clients.

La mise en conformité du Groupe vis-à-vis de FATCA s'inscrit ainsi dans le cadre plus large de la connaissance du client et de la vigilance quant à la finalité légitime de ses transactions.

Une des ambitions du groupe Crédit du Nord est de servir au mieux ses clients et de les aider dans leurs propres efforts de conformité.



QUESTIONS / RÉPONSES

Comment obtenir le statut de conformité à FATCA et le numéro d'identification (GIIN) de chacune des entités du Groupe Crédit du Nord ?

Société Générale, auquel le Groupe Crédit du Nord appartient, supervise la conformité vis-à-vis de FATCA de tous les établissements financiers du Groupe détenus à plus de 50 % sur une base mondiale (Groupe FATCA). Les filiales financières détenues en minorité par le Groupe Crédit du Nord peuvent également conclure des accords FATCA avec l'IRS ou être soumises aux obligations locales dans les pays Partenaires.

La liste des établissements financiers du Groupe Crédit du Nord enregistrés auprès des autorités américaines avec leur identifiant (Global Intermediary Identification Number ou GIIN) est disponible sur notre site internet.

À compter de quelle date un client est impacté par les exigences FATCA qui s'imposent au Groupe Crédit du Nord ?

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les processus d'entrée en relation ainsi que la documentation juridique des établissements financiers du Groupe sont adaptés pour intégrer les diligences FATCA en ce qui concerne l'identification des comptes détenus directement ou indirectement (par l'intermédiaire de structures interposées) par des contribuables américains. Certaines relations de comptes ou de contrats préexistants font l'objet d'investigations plus poussées suivant les règles d'identification par FATCA applicables localement aux établissements financiers du Groupe Crédit du Nord, incluant des nouvelles demandes de documentation spécifiques.

Quels sont les avantages de la conformité à FATCA pour le Groupe Crédit du Nord et ses clients ?

Le Groupe Crédit du Nord souhaite aider ses clients à comprendre cette législation complexe, ses implications, et les assister dans leurs propres efforts de conformité. Cet aspect est particulièrement important à partager avec les clients institutions financières et institutionnels.

En tant que Groupe Participant à FATCA, Groupe Crédit du Nord est en mesure d'offrir à ses clients l'accès à un large éventail de produits et services qui produisent des revenus de source américaine, sans qu'ils aient à subir une retenue à la source de 30 %, contribuant ainsi à préserver leurs actifs et leurs rendements.

Quelles sont les conséquences pour les clients du Groupe Crédit du Nord qui ne veulent pas se conformer à la loi FATCA ?

Dans le cas d'un client présentant des indices US⁽¹⁾ et refusant de fournir la documentation requise ou ne répondant pas sous un délai déterminé, ou d'un client institution financière non conforme à FATCA, **la loi FATCA prévoit l'application d'un prélèvement de 30 % sur certains paiements taxables de revenus de source américaine.**

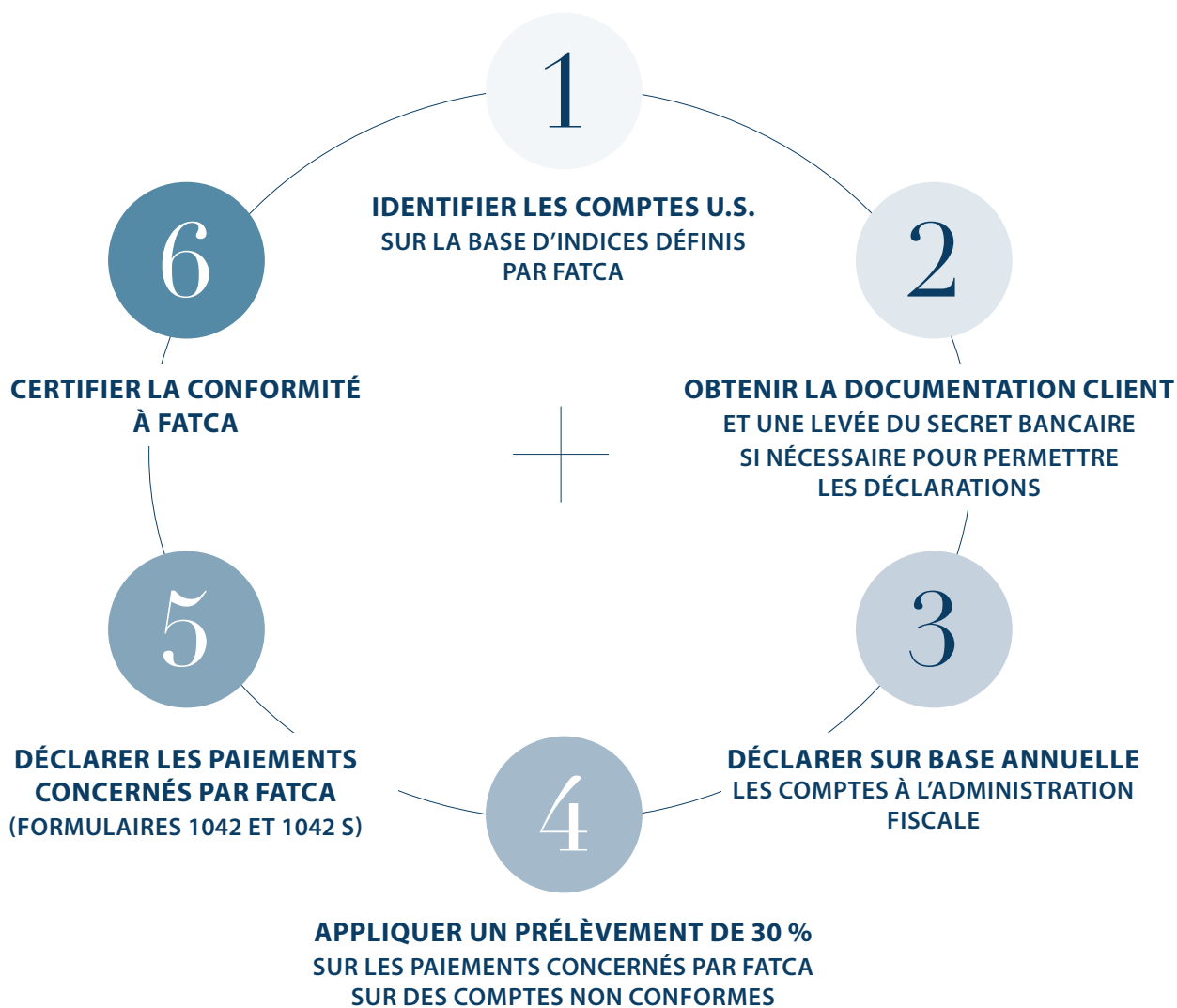
Les établissements du Groupe Crédit du Nord localisés dans un des pays Partenaires signataires de l'accord IGA Modèle I (dont la France) sont soumis à un régime déclaratif national obligatoire, autorisant la collecte et la transmission aux autorités fiscales locales des informations requises par FATCA sans le consentement du client, ce qui exclut toute situation de non-conformité pour la base client locale.

Les clients concernés font l'objet d'un courrier d'information consécutif à la transmission aux autorités fiscales.

(1) Naissance US, nationalité US, résidence fiscale aux US, client US Qualified Intermediary, tel US, adresse US autre que fiscale.



LES EXIGENCES DE LA LOI



Crédit du Nord - SA au capital de EUR 890 263 248 - Siège Social: 28, place Rihour - 59800 Lille - Siège Central: 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris - SIREN 456 504 851 - RCS Lille - N° TVA FR83 456 504 851 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 739. **Banque Courtois** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 18 399 504 - SIREN 302 182 258 - RCS Toulouse - N° TVA FR15 302 182 258 - Siège Social: 33, rue de Rémusat - BP 40107 - 31001 Toulouse Cedex 6 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 867. **Banque Kolb** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 14 099 103 - SIREN 825 550 098 - RCS Epinal - N° TVA FR37 825 550 098 - Siège Social: 1 et 3, place du Général de Gaulle - BP 1 - 88501 Mirecourt Cedex - Direction Centrale: 2, place de la République - BP 50528 - 54008 Nancy Cedex. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 859. **Banque Laydernier** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 788 832 - SIREN 325 520 385 - RCS Annecy - N° TVA FR87 325 520 385 - Siège Social: 10, avenue du Rhône - 74997 Annecy Cedex 09 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 972. **Banque Nuger** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 11 444 581 - SIREN 855 201 463 - RCS Clermont-Ferrand - N° TVA FR88 855 201 463 - Siège Social: 5, place Michel de l'Hospital - 63000 Clermont-Ferrand - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 937. **Banque Rhône-Alpes** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 12 562 800 - SIREN 057 502 270 - RCS Grenoble - N° TVA FR82 057 502 270 - Siège Social: 20 et 22, boulevard Edouard Rey - BP 77 - 38041 Grenoble Cedex 9 - Siège Central: 235, Cours Lafayette - 69451 Lyon Cedex 06 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 988. **Banque Tarneaud** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 26 702 768 - SIREN 754 500 551 - RCS Limoges - N° TVA FR69 754 500 551 - Siège Social: 2 et 6, rue Turgot - 87011 Limoges Cedex. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 953. **Société Marseillaise de Crédit** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 471 936 - SIREN 054 806 542 - RCS Marseille - N° TVA FR79 054 806 542. Siège Social: 75, rue Paradis - 13006 Marseille - Société de Courtage d'Assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 019 357.

Groupe Crédit du Nord  PLUS LOIN, AVEC VOUS

**Banque
Courtois**

**Banque
Kolb**

**Banque
Laydernier**

**Banque
Nuger**

**Banque
Rhône-Alpes**

**Banque
Tarneaud**

**Société
Marseillaise de Crédit**

**Crédit
du Nord**